

10.02.2023 – 09:00 Uhr

Votations fédérales - Société Suisse des Entrepreneurs: la SSE dit Oui au contre-projet indirect à l'initiative pour les glaciers

Zurich (ots) -

Le Comité central de la Société Suisse des Entrepreneurs SSE recommande l'adoption du contre-projet indirect à l'Initiative pour les glaciers. Avec l'objectif de zéro émission nette, ce compromis constructif contient un instrument important pour la protection du climat. En outre, il pourrait être synonyme d'effets positifs sur l'économie nationale, à la condition expresse que les réglementations et les obstacles bureaucratiques en matière de planification et de construction soient réduits à tous les échelons fédéraux. La votation populaire fédérale aura lieu le 18 juin 2023.

La Société Suisse des Entrepreneurs SSE recommande de voter oui le 18 juin 2023 au contre-projet indirect à l'Initiative pour les glaciers. La SSE souscrit à l'objectif contenu dans le projet de neutralité climatique de la Suisse d'ici à 2050 et de réduction des émissions de gaz à effet de serre à zéro net. Elle se réjouirait si l'objectif de zéro émission nette, grâce au contre-projet indirect pouvait être confirmé par le peuple et ancré dans la loi. Le contre-projet indirect est plus constructif et plus pragmatique que l'initiative initiale. Son adoption devrait avoir des effets positifs sur l'économie nationale, étant donné qu'il prévoit un soutien financier pour les assainissements énergétiques et les projets de chauffage à distance. De manière générale, les mesures dans le secteur du bâtiment jouent d'ailleurs un rôle important pour atteindre le zéro émission nette. Ce n'est en effet qu'en assainissant partiellement ou intégralement d'anciens bâtiments ou, lorsque les conditions locales le permettent, en les remplaçant par de nouvelles constructions climatiquement neutres que nous permettrons à la Suisse d'atteindre ses objectifs climatiques d'ici à 2050. Par ailleurs, ces nouvelles constructions de remplacement dans les quartiers existants permettent d'accroître significativement la densité de population, sans pour autant compromettre les précieuses zones récréatives, la surface habitable étant alors multipliée par trois.

Or, le taux d'assainissement en Suisse est actuellement inférieur à 1%. Dès lors, le zéro émission nette en 2050 dans le secteur du bâtiment ne pourra être atteint que si nous parvenons à hisser ce taux à 2 ou 3%. Pour y parvenir, il sera nécessaire d'éliminer les obstacles bureaucratiques et les réglementations actuels dans le processus de planification et de construction. C'est pourquoi la SSE s'engage fermement pour que les autorités compétentes en matière de permis de construire aux niveaux cantonal et communal traitent les demandes de permis de construire pour les assainissements énergétiques complets de bâtiments et les nouvelles constructions de remplacement selon une procédure simplifiée et accélérée. Conjointement avec d'autres associations professionnelles, la SSE a déposé une proposition en ce sens dans le cadre de la révision de la loi sur le CO2.

Contact:

Pascal Gysel
porte-parole de la SSE
Tél.: +41/58/360'77'06
E-Mail: pascal.gysel@entrepreneur.ch

Marcel Sennhauser
responsable Politique + Communication de la SSE
Tél.: +41/58/360'76'30
E-Mail: marcel.sennhauser@baumeister.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100902742> abgerufen werden.